

Compte rendu
Comité Local de Lutte contre le Bruit (CLLB)
Vendredi 12 juin 2026

Prénom NOM	Fonction	Présent
Geoffroy BOULARD	Maire du 17 ^e	X
Christophe LEDRAN	Adjoint au Maire du 17 ^e en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers, des mobilités	X
Vanessa ELKAÏM-RIMMER	Déléguée du Maire du 17 ^e à l'aide aux victimes	X
Jean-Philippe CLEMENT	Mairie du 17 ^e – DGA Espace Public	X
Sandrine CILIBRASI	Collaboratrice du Maire du 17 ^e	X
Philippe MANTE	Adjoint au Maire du 19 ^e	X
Sandra HERNANDO	DTEC – Responsable du Département Environnement Sonore et Lumineux	X
Suleman-Nathoo MALIK	DPMP DIV17	X
Matthieu LAPEYRE	Commissaire du 17 ^e – représentant la PP	X
Christophe ROSIN	SNCF Réseau – Responsable acoustique pour l'Ile-de-France	X
Didier LOURDIN	SNCF Réseau	X
Antoine LAMY	SNCF Réseau	X
Matthieu SINEAU	Bruitparif	X
Philippe STRAUSS	CidB – Centre d'information sur le Bruit	X
Catherine JAGU	Les Jardins Suspendus des Batignolles	X
Anne-Elisabeth CABEE	Habitante Malesherbes	X
François-Pascal GERY	Habitant Malesherbes	X
Francis MOUTARDIER	APAVE	X
Fanny MIETLICKI	Directrice de Bruitparif	Excusée
Olivier BLOND	Président de Bruitparif Conseiller Régional d'Ile-de-France	Excusé
Charles Antoine DURON	Habitant du 17 ^e - Représentant des résidents Charles Fillion	Excusé
Joël MORVAN	Président Résidents Porte d'Asnières	Excusé
Dr Bertrand LUKACS	Habiter Paris - Conseil National du Bruit (CNB)	Excusé
Jean GOBY	Union des locataires du 164, rue de Saussure	Excusé
Kevin IBTATEN	DTEC - Chargé des études sur le bruit	Excusé
Guillaume Rousseau	DVD - Chefde subdivision du 17 ^e Section Territoriale de Voirie NO	Excusé
Nathalie NOE	DVD - Adjointe à la cheffe de la subdivision du 17 ^e , Section Territoriale de Voirie NO	Excusée

SUIVI DE L'ORDRE DU JOUR :

1) Tour de table des participants

Un tour de table est effectué. Les participants se présentent successivement, notamment les représentants de la mairie du 17^e, de la DTEC, de la DPMP, de la PP, de Bruitparif, du CidB, de SNCF Réseau, de l'association Les Jardins Suspendus des Batignolles et plusieurs habitants.

Geoffroy Boulard indique être heureux que le comité bruit se développe à l'échelle parisienne, rappelle l'existence d'un plan parisien et d'un plan métropolitain de lutte contre le bruit, et souligne l'intérêt de mutualiser les échanges entre mairies sur ce sujet.

2) Point sur le sujet des sirènes des véhicules d'urgence

Christophe Ledran ouvre ce point en regrettant l'absence de représentant de la préfecture de police au niveau central, malgré de nombreuses relances depuis la précédente réunion, tout en rappelant la présence des représentants territoriaux des forces de l'ordre.

Geoffroy Boulard rappelle le travail engagé avec le préfet Nunez, la remise du rapport de 2023 sur les sirènes administratives, la désignation à l'époque d'un référent à la préfecture, ainsi qu'une réunion ayant rassemblé plusieurs générateurs de sirènes, dont l'administration pénitentiaire et les ambulanciers. Il indique vouloir s'assurer que ce suivi se poursuive avec le nouveau préfet.

Le Commissaire Lapeyre indique qu'il a été demandé de représenter la PP ce matin à l'échelon territorial et qu'il fera remonter les attentes exprimées.

Geoffroy Boulard rappelle également qu'une circulaire avait été transmise aux forces de l'ordre pour un usage raisonné des sirènes, notamment la nuit.

François-Pascal Gery témoigne de nuisances récurrentes boulevard Malesherbes, évoque des réveils fréquents tôt le matin, estime pouvoir distinguer des usages liés à des relèves ou à des déplacements non urgents, et dit qu'à son sens certaines consignes simples pourraient être données, notamment lors des relèves de CRS ou d'escadrons.

Il ajoute que, selon lui, le problème principal tient à des usages qu'il qualifie d'abus individuels, et considère que des contrôles seraient plus efficaces que les seules circulaires.

Anne-Elisabeth Cabée indique partager les mêmes observations et impressions, précisant que, selon elle, certaines sirènes sont utilisées alors que les véhicules sont isolés et qu'il n'y a personne dans la rue. Elle distingue ces situations des passages de pompiers ou d'ambulanciers, qu'elle dit ne pas contester.

Geoffroy Boulard indique avoir lui aussi le sentiment d'une amélioration, tout en précisant que l'étude comparative à venir permettra de l'objectiver. Il distingue les interventions d'urgence des usages qu'il juge injustifiés, notamment par des véhicules seuls, y compris de nuit, et dit être favorable à des dispositifs de contrôle.

2) Point sur la 2^{ème} étude sur les sirènes de BruitParif

Matthieu Sineau indique qu'aucun résultat n'est présenté lors de cette séance, l'exploitation étant encore en cours, mais annonce une présentation imminente d'ici la fin du mois de juin.

Il rappelle qu'après une première étude exploratoire fondée sur des mesures réalisées en 2022 et publiées en 2023, une nouvelle convention a été montée fin 2024 avec la Ville de Paris afin d'élargir les secteurs documentés.

Il précise que des sites ont été instrumentés dans les 14e, 6e, 5e et 13e arrondissements, ainsi qu'à nouveau dans le 17e, avec au total une dizaine de sites et un peu plus de trois semaines d'enregistrement en mars-avril 2025.

Dans le 17e, il mentionne un point porte d'Asnières, au plus proche des habitations, et un second point boulevard Malesherbes au niveau du lycée Carnot.

Il explique que la détection automatique des sirènes a demandé du temps, les approches de machine learning ayant donné des résultats jugés peu satisfaisants, avant un recours à des techniques plus classiques de traitement du signal.

Il indique qu'un total de plus de 20 000 sirènes a été détecté sur les 10 sites, soit, à grosse maille, plus d'une centaine de sirènes par jour sur l'ensemble des sites.

Interrogé sur les sirènes dites américaines, il précise qu'elles concernent essentiellement des véhicules d'intervention sanitaire, principalement le SAMU, et qu'elles restent relativement marginales.

Au cours des échanges, plusieurs participants reviennent sur le délai de production des résultats et sur l'intérêt d'obtenir des analyses par horaires, jours et périodes, afin d'objectiver les temporalités évoquées par les habitants.

3) Point sur le 2eme radar pédagogique programmé dans le 17^e

Matthieu Sineau présente le principe du radar pédagogique, composé d'un capteur et d'un ou deux panneaux, permettant de localiser la provenance du son, d'identifier le sens de circulation du véhicule et d'afficher un message en cas de dépassement de seuil.

Il indique qu'un site est envisagé proche de la place Wagram, sous réserve d'une visite technique de validation.

Jean-Philippe Clément précise qu'il faut une configuration de rue particulière pour ce type de dispositif et que plusieurs sites ont été recherchés. Matthieu Sineau mentionne aussi que d'autres sites avaient été explorés, notamment la rue Pouchet, mais qu'il faut des supports existants, pas trop proches des bâtiments, avec des espacements suffisants.

Il est rappelé que l'installation de ce 2eme radar est liée à un trophée reçu de l'Association des maires d'Île-de-France.

À propos des données, Matthieu Sineau indique qu'elles sont accessibles sur une plateforme dédiée, avec des évolutions temporelles du bruit, des détections de dépassements de seuil et des bilans automatiques.
<https://hydrago.viginoiz.com>

Il précise que le message affiché ne montre pas le niveau sonore afin d'éviter un effet de concours, et qu'en l'état le capteur mesure l'évolution des niveaux de bruit sans permettre, à ce stade, une détection et une classification comparables à celles mises en place pour l'étude sur les sirènes.

5) Point sur le radar sonore verbalisateur

Au cours des échanges, il est rappelé que l'homologation des radars sonores verbalisateurs n'est pas encore acquise. Matthieu Sineau indique qu'il existe à la fois un volet métrologique d'homologation et un volet réglementaire et légal.

Un échange entre participants a précisé également que, dans le cadre de l'expérimentation évoquée, les sirènes et klaxons seraient exclus du champ de verbalisation.

Il est indiqué qu'un des fabricants, MicrodB, lié au dispositif du 17e, espère une homologation à l'automne, tandis que l'autre dispositif évoqué pour le 20e serait plutôt envisagé pour fin 2026-début 2027.

Sont également mentionnés le projet de loi, les décrets, les arrêtés municipaux à prendre, les installations à mettre en place et la question des autorisations relatives à l'enregistrement du son et de la vidéo.

L'hypothèse de tests en 2027 est évoquée, avec l'idée que le sujet se poursuit malgré l'absence, à ce stade, de calendrier définitif.

6) Intervention de l'association Les jardins suspendus des Batignolles

Christophe Ledran introduit l'intervention de Catherine Jagu en rappelant qu'elle s'inscrit dans un projet soutenu par la mairie et comportant notamment un volet bruit en lien avec la SNCF.

Catherine Jagu indique que l'association est focalisée sur le bruit ferroviaire. Avant de formaliser sa demande, elle signale que le plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Métropole du Grand Paris, adopté le 15 décembre 2025, n'est selon elle disponible sur aucun site, et souhaite sa diffusion pour pouvoir appuyer les demandes de l'association sur ce document.

Jean-Philippe Clément indique que cette demande a été relayée et que la publication a été annoncée comme imminente. Catherine Jagu répond qu'"imminent" depuis le 15 décembre lui paraît long.

Sur le fond, Catherine Jagu explique que les cartes de bruit reposent sur des calculs, évaluations et estimations, et qu'il n'existe pas de point de mesure permanent le long des faisceaux ferroviaires. Elle demande donc la mise en place d'un point de mesure permanent le long du faisceau Saint-Lazare, en commençant par Paris 17, afin de travailler sur la réalité du bruit plutôt que sur des estimations.

Elle précise que cette mesure permanente permettrait aussi de travailler sur l'aspect santé, sur les pics, et sur le moyen et le long terme. Elle souhaite que Bruitparif puisse s'occuper de l'installation de cette mesure.

Francis Moutardier ajoute un point sur la gêne apportée par le trafic ferroviaire en rappelant la question du bruit vibratoire et de la transmission par les structures, notamment pour les riverains proches des voies.

Catherine Jagu complète en indiquant avoir été approchée par des riverains d'autres faisceaux sur des vibrations faisant trembler les immeubles, et demande quels sont les interlocuteurs à contacter chez SNCF Réseau pour signaler de telles situations.

Les représentants de SNCF Réseau répondent qu'il faut d'abord objectiver et caractériser le problème par des niveaux sonores ou des mesures vibratoires, puis examiner les actions possibles. Ils indiquent que Christophe Rosin est l'interlocuteur pour ces signalements et rappellent qu'un partenariat entre Bruitparif et SNCF Réseau a été renouvelé le 3 juin pour trois ans, avec la poursuite de mesures de bruit en continu sur plusieurs années et en différents points.

Ils ajoutent qu'un travail peut être engagé sur la recherche d'un point de mesure, sur plusieurs mois, afin d'assurer un suivi continu plutôt qu'une mesure ponctuelle de 24 heures.

Didier Lourdin intervient à distance pour préciser que la proposition portée par l'association a été reçue avec attention par SNCF Réseau. Il souligne toutefois la très grande complexité technique et financière d'un projet de couverture du faisceau Saint-Lazare, tout en indiquant que SNCF Réseau ne reste pas inactif et que des aménagements urbains pourraient être étudiés, notamment rue de Rome.

Il rappelle également que les opérations de renouvellement de voies, rails, ballast ou appareils de voie apportent une diminution du bruit ferroviaire, en citant notamment la voie de service renouvelée récemment.

Au terme de ce point, Geoffroy Boulard formule la demande que le comité bruit obtienne, sur le site Saint-Lazare, l'installation d'un premier capteur ou dispositif de mesure permettant un suivi utile.

Conclusion

Geoffroy Boulard évoque ensuite d'autres sujets que le comité bruit traite également, en particulier le bruit des terrasses sur l'espace public, les contrôles de la police municipale sur les terrasses estivales, les interventions du commissariat lors des fermetures tardives, ainsi que les nuisances liées à certaines piétonnalisations ou à certains établissements.

Il est également indiqué que l'association Droit au sommeil, dont une prise de parole était prévue, s'est excusée pour raison de santé et que son sujet sera abordé ultérieurement.

En clôture, Christophe Ledran remercie les participants, indique qu'une feuille de route est tracée pour le début de la mandature et propose de refixer rapidement une date au mois d'octobre, avec des nouveautés attendues notamment sur les sirènes, la préfecture et les points de mesure du faisceau Saint-Lazare.